



Concertation nationale sur l'énergie et le climat



La **Coopération agricole** (ex- Coop de France) est un syndicat et une association loi de 1901 de défense des intérêts des coopératives agricoles françaises.

Porte-voix politique et force de proposition auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile, La Coopération Agricole a pour mission de promouvoir le modèle coopératif en valorisant son action économique.

Elle est structurée autour de 6 grandes directions métiers : le Pôle Animal (filières bovine, ovine, porcine et avicole), La Nutrition Animale, les Métiers du Grain, la Luzerne de France, La Coopération Laitière, les Vignerons Coopérateurs, ainsi que de fédérations régionales. Ces directions métiers sont appuyées par une direction "Compétitivité et Transitions", en charge des sujets transversaux et agroalimentaires ainsi que de directions et services fonctionnels (affaires juridiques et fiscales, affaires sociales, influence et communication...).

Contacts :

Carole Le Jeune

clejeune@lacoopagri.coop

Alexia Pestre apestre@lacoopagri.coop

Laurent Bleuze lbleuze@lacoopagri.coop

Site : lacooperationagricole.coop

Le point de vue de La Coopération Agricole sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF :

La Coopération Agricole remercie la prise en compte les apports des différentes parties prenantes dans les différentes propositions présentées dans les projets de troisièmes PPE et SNBC. De plus elle se félicite de la reconnaissance de l'Agriculture dans ses dimensions de stockage de carbone, de production de biomasse et d'énergies renouvelables.

La SNBC doit être cohérente avec les autres stratégies de planification écologique et les feuilles de route décarbonation demandées aux filières ainsi que la SNANC. Les travaux sur la SNBC et de la PPE doivent intégrer l'impact potentiel des leviers sur l'ensemble des enjeux environnementaux et territoriaux. Les coopératives agricoles et agroalimentaires doivent être des acteurs et agir **pour l'atténuation du dérèglement climatique**. Un enjeu majeur identifié se situe au **niveau des exploitations agricoles** pour embarquer et engager tous les producteurs, tous les acteurs sur la chaîne de valeur et toutes les filières dans le même sens et avec des messages harmonisés et cohérents portés sur le terrain. **Les coopératives agricoles - avançant sur le même pied d'égalité sur l'accompagnement de l'agriculteur que sur le développement d'outils industriels performants - se retrouvent au cœur des enjeux de la transition** de l'ensemble de la chaîne alimentaire : de l'amont jusqu'à l'aval. Le rôle de l'agriculture dans les objectifs climatiques **relève de la responsabilité de tous les acteurs économiques de la chaîne alimentaire** : producteurs, industriels, distributeurs, consommateurs.

La transition bas carbone de la filière agricole et agroalimentaire a un coût. La décarbonation ne doit **pas être une condition unique d'accès au marché** sans valeur ajoutée économique pour tous les acteurs de la chaîne de valeur.

La décarbonation concerne **tous les systèmes et tous les**

Stratégie Nationale Bas Carbone

Leviers Grandes Cultures

LCA partage l'**objectif de développement de l'Agriculture Biologique**, toutefois celui-ci doit se faire en lien avec les marchés or le secteur traverse une crise inédite et l'ambition d'atteindre 21% d'ici 2030 paraît irréaliste au vu du contexte actuel. L'atteinte de cet objectif est conditionnée à une reprise des marchés bio et à une politique de soutien à la hauteur des enjeux. Les premiers plans d'urgence accordés s'avèrent insuffisants pour inverser la tendance.

LCA est favorable au développement des légumineuses mais cela demande de construire une filière forte ancrée dans les territoires. Les thématiques à soutenir sont :

- Recherche variétale
- Valorisation des légumineuses pour la consommation animale et humaine
- Formation / conseil des agriculteurs et conseillers
- Recensement de bonnes pratiques territoriales
- Adaptation des structures industrielles

La diversification et l'allongement des rotations, se fera quant à elle sous réserve d'obtention de financement et du développement des débouchés adéquats.

Concernant la diminution des engrais minéraux, il est nécessaire de travailler davantage sur les pratiques des agriculteurs permettant d'ancrer cette baisse. Deux volets nous semblent pertinent. D'un part le déploiement d'outils de pilotage et d'aide à la décision pour réduire l'utilisation des engrais minéraux. Les coopératives agricoles ont déjà mis en place de tels outils. Un travail de communication à plus grande échelle et un déploiement l'apprentissage de la gestion de l'engrais organique auprès des agriculteurs sont nécessaires. La filière a besoin d'un soutien pérenne pour accompagner leur développement et leurs emplois.

Elevage

La baisse de l'élevage n'est pas une solution pour répondre aux objectifs climatiques et environnementaux. Au niveau proposé, elle

engendrera :

- Un retournement de prairies (puits de carbone et favorisant le développement de la biodiversité).
- Un moindre entretien des estives (ressources non consommables par l'homme, risques d'incendies...).
- Une baisse de la production d'effluents d'élevage (substitut aux engrais minéraux et méthanisable).

La consommation des produits carnés étant stable, une baisse de cheptel entraînerait simplement une fuite de carbone. Enfin, la réduction du cheptel entraînerait des conséquences économiques lourdes sur toute la filière et dans les territoires. **Pour toutes ces raisons, LCA s'oppose à ces hypothèses de baisse des cheptels dans le cadre de la SNBC.** Des leviers techniques sont disponibles et il est urgent de soutenir les investissements, de simplifier et de sécuriser les procédures administratives pour favoriser la création et la modernisation des bâtiments d'élevage. Il est également indispensable de poursuivre les travaux de recherche pour développer **les solutions.**

Côté Vaches laitières, la trajectoire 2030 paraît réaliste, mais uniquement à condition de la mise en place de leviers de hausse de productivité pour maintenir une production laitière stable et à faible intensité carbone.

LCA soutient tous les systèmes d'élevage et tient à les accompagner dans la décarbonation. La trajectoire définie par l'élevage bovin prévoit une augmentation de la durée de pâturage dans une majorité de systèmes pour atteindre le même résultat, ce qui va dans le sens de l'autonomie protéique. Cependant, comment relier intensification de la production avec une alimentation à l'herbe, le tout dans un contexte de dérèglements climatiques ? Le PNACC doit prendre des mesures soutenant les systèmes herbagers.

De plus, une hausse des volumes de filières de qualité demande une organisation de la part des fabricants de nutrition animale (silos, logistiques...). Certaines solutions alimentaires existent (apport de lipides, de concentrés, etc.) permettant une réduction des émissions de CH₄ chez les ruminants. Il semble donc

judicieux d'étudier ces leviers avec la profession.

La réduction de la consommation de soja est - quant à elle - la résultante des actions menées par les fabricants d'aliments (Manifeste pour un soja durable, plans protéines, Duralim) et ne saurait être une fin en soi : le soja est une légumineuse présentant des caractéristiques intéressantes pour nos filières.

Décarbonation du machinisme et infrastructures

La décarbonation des engins agricoles est prévue grâce à une augmentation de la part d'engins fonctionnant avec des énergies non-fossiles (biocarburants, HVO100, électricité, H₂, BioGNV). Cette tendance sera accompagnée d'une transition vers des itinéraires techniques culturaux moins consommateurs en énergie. Cette transition nécessite le remplacement d'un parc agricole avec des équipements qui n'existent pas encore (investissements importants nécessaires). Néanmoins, une telle orientation est souhaitable notamment pour les biocarburants et le biogaz. En effet, avec cette priorisation de l'usage de la biomasse, cela permet au monde agricole de se décarboner en exploitant la biomasse qu'elle produit et non pas pour d'autres secteurs. Les aides financières, à l'image de celles du fonds chaleur et des certificats d'économie d'énergie, doivent être poursuivies et multipliées avec une stabilité à long terme pour que les acteurs puissent être en mesure de décarboner les serres et bâtiments.

Capture du carbone

Les objectifs de plantation de nouvelles haies ne seront atteints qu'à travers de véritables « pactes », pour faire de la haie un patrimoine local et vivant (non-figé) pour les agriculteurs et le territoire (et non une norme et une contrainte). Il est également important de valoriser les haies existantes, de prendre en compte du surcoût pour l'agriculteur, la construction des filières permettant la gestion des haies et leur valorisation (chaudières

biomasse, valorisation du bois bocager, machinisme dédié...). La simplification administrative (instaurer un guichet unique lors d'une demande d'intervention des agriculteurs) et un travail sur le foncier et la répartition de la valeur (sur les baux verts) devront être menés.

Concernant l'augmentation des parts de cultures intermédiaires, les projections semblent réalistes. Elle répond à un double objectif : la captation de carbone et une production de biomasse. Aussi, les recherches variétales pour optimiser le potentiel génétique et agronomique pour les mélanges sont primordiales. Néanmoins, un encadrement des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) pour assurer une production durable est à définir pour éviter les dérives. L'extension envisagée de l'obligation de cultiver des CIPAN nous interpelle. **Il faut éviter les leviers contraignants et préférer des incitations.**

Alimentation

Les politiques publiques en matière de diminution de la consommation sont inefficaces et au global contreproductives. L'injonction à baisser la consommation de produits animaux a davantage d'effet sur le « moral » des acteurs des filières et nuisent à l'attractivité des métiers des filières, en décourageant l'installation des jeunes éleveurs et salariés. **Il est nécessaire de mettre en place des politiques publiques qui permettent de valoriser et soutenir les produits français pour éviter les fuites de carbone (notamment au niveau de la viande).** L'implication et l'obligation de la grande distribution dans ces objectifs devraient être étudiées et intégrées pour ne pas faire porter la montée en gamme uniquement sur le producteur. Une politique de gestion du surcoût de l'assiette de Français devrait être réfléchie au vu du nombre de labels et produits de qualité qui afflueront sur le marché. Il faudra :

. Assurer une juste répartition de la valeur avec une juste rémunération de tous les maillons de la chaîne.

. Favoriser la consommation de produits français (pas uniquement de saison, en circuits courts, bio).

. Pousser l'étiquetage de l'origine (produits bruts et transformés) notamment à l'échelle UE.

. Renforcer les mesures d'éducation à l'alimentation

. Soutenir la restauration collective et assurer l'atteinte des objectifs d'EGalim 1.

Ces éléments doivent être en harmonie avec la SNANC

Industrie

Il est nécessaire pour les acteurs industriels, dont font partie les coopératives agricoles, **de disposer d'une vision long terme des dispositifs de financement public (pluriannuel et multi-projets).**

Sur recours accru à la biomasse, il est indispensable de trancher via un positionnement politique sur la priorisation des usages de la biomasse. **La proposition de hiérarchisation de la biomasse du SPGE, basée sur un dialogue avec les parties prenantes, reste à ce jour un éclairage possible mais doit se traduire par une stratégie affirmée et à long terme.** Cet éclaircissement guidera les industriels dans leur orientation énergétique, le développement de nouvelles activités et la modernisation de leurs outils. Plus largement il sera nécessaire et maintenir et développer des mécanismes d'aide à la décarbonation pour les PME avec des procédures simplifiées. **Le Contrat Stratégique de Filière Agroalimentaire a pour objectif de trouver collectivement les chemins de décarbonation de l'IAA dans le cadre de la SNBC.**

Bioénergies

La méthanisation n'est pas une pratique qui se décrète. Son intérêt dépend des situations et de la rentabilité escomptée (taille des élevages, type d'effluents d'élevage et de matières disponibles, territoires ...). A cela s'ajoute un problème d'acceptabilité sociétale. nous semblent ambitieuses et réalistes.

Programmation Pluriannuelle de l'Energie

Amélioration de l'efficacité énergétique et baisse des consommations d'énergie fossiles

Les coopératives agricoles sont concernées par le décret tertiaire. Or les coopératives agricoles, n'ont qu'une petite activité tertiaire. Ce décret les empêche de mener une action d'ampleur sur leurs outils industriels qui aura plus d'impact. **Nous demandons de modifier la définition des surfaces assujetties pour exclure les surfaces faisant partie d'une activité secondaire du champ du décret tertiaire.**

Concernant les certificats d'économie d'énergie, Les coopératives sont concernées à la fois par les fiches agriculture et industrie. Aussi **nous demandons la création de nouvelles fiches pour couvrir les cas particuliers** des coopératives agricoles (codes NAF est trop limitante pour nos usages). Aux vues de la saisonnalité de nos activités, il faudra une simplification des opérations spécifiques. Les délais entre le moment de l'investissement et le versement de l'aide doivent être considérablement réduits. Des contrôles plus rigoureux devraient être effectués pour assurer le paiement de ces fiches aux acteurs et non une rétention par des structures intermédiaires.

Offre d'énergie / Développement des EnR

L'atteinte les objectifs de la PPE3, **impliquent de lourds investissements notamment pour l'électrification des usages et le passage à la biomasse.** Aussi les acteurs industriels, nécessitent une stabilité et une visibilité du prix de l'électricité pour garantir de leur compétitivité à moyen/long terme et un cadre d'investissement pour réaliser leur décarbonation. Par exemple, **l'atterrissage post-Arenh (fin 2025) est une vraie problématique qui impacte et bloque les projets des industriels.** Ce dispositif est intéressant pour les coopératives agricoles énérgo-intensives avec saisonnalité (été). Avec la disparition de l'ARENH, les coopératives

vont voir leur facture augmenter.

Concernant la biomasse, des priorisations sont à arbitrer par une connaissance des gisements. Le lancement des travaux du GIS Biomasse sont un début. **La création d'observatoire régionaux semble cruciaux pour acquérir des données à l'échelle territoriale.**

Leviers Photovoltaïque et méthanisation

Pour le levier photovoltaïque, nous demandons une adaptation des dispositifs de soutien public en cohérence avec la répartition visée, en tenant compte de la taille et de la typologie des projets. **La mise en place d'un soutien par arrêté tarifaire pour les projets photovoltaïques au sol de puissance inférieure à 1 MWc est prioritaire.** Afin d'assurer la synergie entre production énergétique et agricole et dans l'objectif d'éviter le risque d'arrêt de la production agricole, il semble judicieux d'ajouter l'obligation du maintien de la production agricole dans le cadre des projets sur surfaces agricoles éligibles au S24.

Pour le levier méthanisation, les objectifs 2030, de 50 TWh de production de biogaz, sont ambitieux mais à la hauteur de l'ambition de décarbonation. Elle nécessite la mobilisation de volumes de biomasse supplémentaires. Mobiliser davantage les effluents d'élevage et les CIVE pour la production de biogaz (matières qui n'entrent pas en concurrence avec les biens alimentaire) nous semble pertinente. Le premier gisement permet de concilier un levier de décarbonation de l'élevage, la production d'énergie décarbonée et de fertilisants organiques. **La PPE3 devra néanmoins apporter des précisions quant aux modalités de cette mobilisation de ces effluents** notamment (a) dans les zones éloignées des réseaux d'injections de gaz et (b) les évolutions la transition ambitieuse de l'élevage bovin vers des systèmes plus herbagers. Le recours à ces matières constitue une source de valeur potentielle pour l'amont agricole et donc un partage de la valeur.

Conclusion

Des leviers techniques existent dans toutes les filières et à tous les maillons pour contribuer à l'atteinte des objectifs tout en préservant la souveraineté alimentaire. Néanmoins, le déploiement de ces leviers doit être porté par des politiques publiques claires et stables à long termes, comme les usages prioritaires de la biomasse mais aussi une simplification administrative et par le déploiement des financements ou incitations (mécanisme extrabudgétaires) pour financer le temps des transitions. Les agriculteurs et leurs coopératives ne doivent pas être les seuls à porter le coût de la décarbonation des productions agricoles, qui doit être répercuté auprès des clients, consommateurs (meilleure valorisation marché) et/ou citoyens. Chaque acteur doit prendre sa part, y compris la distribution et la restauration. Les modèles de financements de la transition, aujourd'hui insuffisant pour décarboner nos filières, sont donc encore à construire. Le rôle de l'Etat est central dans l'accompagnement à la construction de ce modèle économique de la transition.